



L'an deux mil vingt-et-un le dix du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle n° 1 du Foyer Rural communal, sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 13 | 14 |
| | | Pour : 14 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Étaient présents :

MM. Daniel CAZENEUVE, Jean-Marc PRIAM, Philippe LEGLIZE, Antonio GINGALI, Marie-Claire JUNCA, Michel LARTIGAU, Céline BARBERAN, Hélène MAUPIN, Jean, Carlos LUIS, Marlène HERITIER, Bernard LAMAGNERE, Marie-Louise COLAS, Richard LAMARQUE.

Procurator(s) :

1 (Mme RICHARD à M. PRIAM)

Étai(en)t absent(s) :

-

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 05 mars 2021 |

Étai(en)t excusé(s) :

MM. Christine RICHARD, Aurélie LALANNE.

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 05 mars 2021 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. Jean, Carlos LUIS.

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

et publication du

__/__/__

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|-----------|
| - un déficit de fonctionnement de : | 11 860,60 |
| - un excédent reporté de : | 15 780,16 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 3 919,56 |
| - un déficit d'investissement de : | 0,00 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |
| Soit un besoin de financement de : | 0,00 |

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

| | |
|---|----------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT | 3 919,56 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 3 919,56 |
| <hr/> | |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT | 0,00 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Préchacq-les-Bains

Le Maire, Daniel CAZENEUVE





L'an deux mil vingt-et un, le dix du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle n° 1 du Foyer Rural communal, sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE.

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 13 | 14 |
| | | Pour : 14 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Étaient présents :

MM. Daniel CAZENEUVE, Jean-Marc PRIAM, Philippe LEGLIZE, Antonio GINGALI, Marie-Claire JUNCA, Michel LARTIGAU, Céline BARBERAN, Hélène MAUPIN, Jean, Carlos LUIS, Marlène HERITIER, Bernard LAMAGNERE, Marie-Louise COLAS, Richard LAMARQUE.

Procurator(s) :

1 (Mme RICHARD à M. PRIAM)

Étai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 05 mars 2021 |

Étai(en)t excusé(s) :

MM. Christine RICHARD, Aurélie LALANNE

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 27 février 2021 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. Jean, Carlos LUIS

et publication du

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 165 443,88 |
| - un excédent reporté de : | 84 744,77 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 250 188,65 |
| - un déficit d'investissement de : | 10 036,82 |
| - un excédent des restes à réaliser de : | 26 375,78 |
| Soit un excédent de financement de : | 16 338,96 |

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

| | |
|--|------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT | 250 188,65 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 250 188,65 |

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 10 036,82

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Préchacq-les-Bains

Le Maire, Daniel CAZENEUVE





L'an deux mil vingt-et-un, le dix du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle n° 1 du Foyer Rural communal, sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 12 | 13 |
| | | Pour : 13 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM. Daniel CAZENEUVE, Jean-Marc PRIAM, Philippe LEGLIZE, Antonio GINGALI, Marie-Claire JUNCA, Michel LARTIGAU, Céline BARBERAN, Hélène MAUPIN, Jean, Carlos LUIS, Marlène HERITIER, Bernard LAMAGNERE, Marie-Louise COLAS, Richard LAMARQUE.

Procurator(s) :

1 (Madame RICHARD à Monsieur PRIAM).

Etai(en)t absent(s) :

-

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 05 mars 2021 |

Etai(en)t excusé(s) :

MM. Christine RICHARD, Aurélie LALANNE.

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 05 mars 2021 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur Jean, Carlos LUIS

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

et publication du

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

Le Conseil Municipal de Préchacq-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc PRIAM, Premier Adjoint au Maire, Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE s'étant retiré au moment du vote,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 325 465,01 |
| | Réalisé : | 169 394,66 |
| | Reste à réaliser : | 35 567,22 |
| Recettes | Prévu : | 325 465,01 |
| | Réalisé : | 159 357,84 |
| | Reste à réaliser : | 61 943,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 702 173,00 |
| | Réalisé : | 540 892,06 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 702 173,00 |
| | Réalisé : | 791 080,71 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | -10 036,82 |
| Fonctionnement : | 250 188,65 |
| Résultat global : | 240 151,83 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

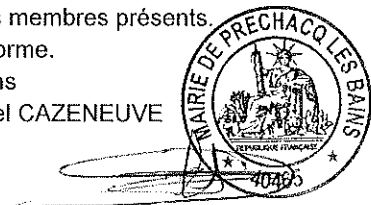
Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Préchacq-les-Bains

Le Maire, Daniel CAZENEUVE





L'an deux mil vingt-et-un, le dix du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans dans la Salle n° 1 du Foyer Rural communal, sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 12 | 13 |
| | | Pour : 13 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM. Daniel CAZENEUVE, Jean-Marc PRIAM, Philippe LEGLIZE, Antonio GINGALI, Marie-Claire JUNCA, Michel LARTIGAU, Céline BARBERAN, Hélène MAUPIN, Jean, Carlos LUIS, Marlène HERITIER, Bernard LAMAGNERE, Marie-Louise COLAS, Richard LAMARQUE.

Procuratation(s) :

1 (Mme RICHARD à M. PRIAM).

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 05 mars 2021 |

Etai(en)t excusé(s) :

MM. Christine RICHARD, Aurélie LALANNE.

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 05 mars 2021 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. Jean, Carlos LUIS

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

et publication du

| |
|----------|
| __/__/__ |
|----------|

Le Conseil Municipal de Préchacq-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc PRIAM, Premier Adjoint au Maire, Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE s'étant retiré au moment du vote,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------|
| Dépenses | Prévu : | 0,00 |
| | Réalisé : | 0,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 0,00 |
| | Réalisé : | 0,00 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 15 780,00 |
| | Réalisé : | 11 883,60 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 15 780,00 |
| | Réalisé : | 15 803,16 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|----------|
| Investissement : | 0,00 |
| Fonctionnement : | 3 919,56 |
| Résultat global : | 3 919,56 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Préchacq-les-Bains

Le Maire, Daniel CAZENEUVE



(Handwritten signature of Daniel CAZENEUVE)

L'an deux mil vingt-et-un, le dix du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle n° 1 du Foyer Rural communal, sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|--|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 13 | 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM. Daniel CAZENEUVE, Jean-Marc PRIAM, Philippe LEGLIZE, Antonio GINGALI, Marie-Claire JUNCA, Michel LARTIGAU, Céline BARBERAN, Hélène MAUPIN, Jean, Carlos LUIS, Marlène HERITIER, Bernard LAMAGNERE, Marie-Louise COLAS, Richard LAMARQUE.

Procuratation(s) :

1 (Mme RICHARD à M. PRIAM).

Etai(en)t absent(s) :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 05 mars 2021 |

Etai(en)t excusé(s) :

MM. Christine RICHARD, Aurélie LALANNE.

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 05 mars 2021 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** M. Jean, Carlos LUIS

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020
BUDGET PRINCIPAL CNE PRÉCHACQ-LES-BAINS**

Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Comptable Madame MORICEAU à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
sous la présidence de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020 budget principal cne préchacq-les-bains, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Préchacq-les-Bains

Le Maire, Daniel CAZENEUVE



MAIRIE DE PRÉCHACQ-LES-BAINS
Département des LANDES

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 Mars 2021

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14 (dont 1 pouvoir)

Date de la convocation : 05/03/2021 Date d'affichage : 05/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle n° 1 du Foyer Rural communal, sous la présidence de Monsieur Daniel CAZENEUVE, Maire.

Etaient présents : MM. CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, LEGLIZE Philippe, GINGALI Antonio, JUNCA Marie-Claire, LARTIGAU Michel, BARBERAN Céline, MAUPIN Hélène, LUIS Jean Carlos, HERITIER Marlène, LAMAGNERE Bernard, COLAS Marie-Louise, LAMARQUE Richard.

Absents excusés : MM. RICHARD Christine et LALANNE Aurélie.

Absents : Néant

Pouvoirs : 1 (Mme RICHARD à M. PRIAM)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Carlos LUIS

Objet : Demande création canalisation Établissement Thermal de Préchacq-les-Bains

Monsieur le Maire présente la demande de l'Établissement Thermal de Préchacq-les-Bains de créer une canalisation de rejet d'Eau Minérale Naturelle (EMN) dans le canal de l'Adour.

Cette canalisation passerait sur des parcelles forestières communales.

Monsieur le Maire précise qu'après réunion de présentation du projet avec l'Office National des Forêts, celui-ci émettrait un avis favorable à la demande.

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de donner son accord de principe sur le projet et autorise l'Établissement Thermal de Préchacq-les-Bains à poursuivre la montée de son dossier.

VOTE : 14 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

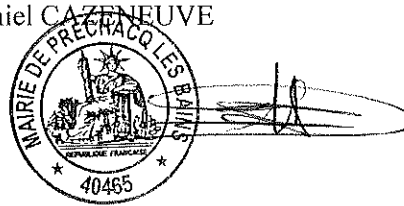


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le
et publication ou notification
du
Le Maire,

Pour extrait certifié conforme
PRÉCHACQ-LES-BAINS, le 12 Mars 2021

Le Maire,
Daniel CAZENEUVE





L'an deux mil vingt-et-un, le dix du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle n° 1 du Foyer Rural communal, sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 15 | 13 | 14 |
| | | Pour : 14 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Etaient présents :

MM. Daniel CAZENEUVE, Jean-Marc PRIAM, Philippe LEGLIZE, Antonio GINGALI, Marie-Claire JUNCA, Michel LARTIGAU, Céline BARBERAN, Hélène MAUPIN, Jean, Carlos LUIS, Marlène HERITIER, Bernard LAMAGNERE, Marie-Louise COLAS, Richard LAMARQUE.

Procuratation(s) :

1 (Mme RICHARD à M. PRIAM).

Etai(en)t absent(s) :

-

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 05 mars 2021 |

Etai(en)t excusé(s) :

MM. Christine RICHARD, Aurélie LALANNE.

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 05 mars 2021 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. Jean, Carlos LUIS

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE JEANTINE EXAMEN ET VOTE DU
COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Comptable Madame MORICEAU à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
sous la présidence de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

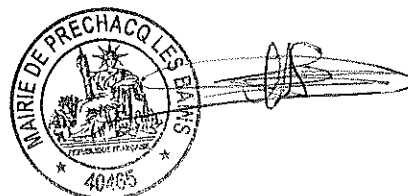
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Préchacq-les-Bains

Le Maire, Daniel CAZENEUVE





MAIRIE DE PRÉCHACQ-LES-BAINS
Département des LANDES

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 Mars 2021

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14 (dont 1 pouvoir)

Date de la convocation : 05/03/2021 Date d'affichage : 05/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle n° 1 du Foyer Rural communal, sous la présidence de Monsieur Daniel CAZENEUVE, Maire.

Etaient présents : MM. CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, LEGLIZE Philippe, GINGALI Antonio, JUNCA Marie-Claire, LARTIGAU Michel, BARBERAN Céline, MAUPIN Hélène, LUIS Jean Carlos, HERITIER Marlène, LAMAGNERE Bernard, COLAS Marie-Louise, LAMARQUE Richard.

Absents excusés : MM. RICHARD Christine et LALANNE Aurélie.

Absents : Néant

Pouvoirs : 1 (Mme RICHARD à M. PRIAM)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Carlos LUIS

Objet : Demande de subvention 2021 – Association « AFM Téléthon »

Monsieur le Maire présente la demande de subvention que nous avons reçue de l'association « AFM Téléthon » pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise que, les années précédentes, la Commune ne versait pas de subvention car elle s'associait avec la Commune de Louer pour l'organisation de manifestations destinées à récolter des fonds. Or cette année, dans le contexte sanitaire que nous connaissons, rien n'a pu être organisé.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association « AFM Téléthon » une subvention d'un montant de 200 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 6574.

VOTE : 13 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.

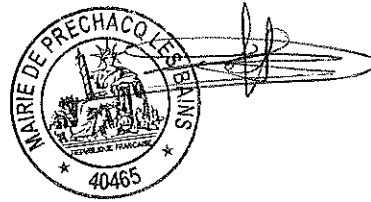


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le
et publication ou notification
du
Le Maire,

Pour extrait certifié conforme
PRÉCHACQ-LES-BAINS, le 12 Mars 2021

Le Maire,
Daniel CAZENEUVE





MAIRIE DE PRÉCHACQ-LES-BAINS
Département des LANDES

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 Mars 2021

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil Municipal : 15 *en exercice* : 15 présents : 13 votants : 14 (*dont 1 pouvoir*)

Date de la convocation : 05/03/2021 *Date d'affichage* : 05/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle n° 1 du Foyer Rural communal, sous la présidence de Monsieur Daniel CAZENEUVE, Maire.

Etaient présents : MM. CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, LEGLIZE Philippe, GINGALI Antonio, JUNCA Marie-Claire, LARTIGAU Michel, BARBERAN Céline, MAUPIN Hélène, LUIS Jean Carlos, HERITIER Marlène, LAMAGNERE Bernard, COLAS Marie-Louise, LAMARQUE Richard.

Absents excusés : MM. RICHARD Christine et LALANNE Aurélie.

Absents : Néant

Pouvoirs : 1 (Mme RICHARD à M. PRIAM)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Carlos LUIS

Objet : Demande de subvention 2021 – Association Départementale des Conjointes Survivants des Landes

Monsieur le Maire présente la demande de subvention que nous avons reçue de l'Association Départementale des Conjointes Survivants des Landes pour l'année 2021.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association Départementale des Conjointes Survivants des Landes une subvention d'un montant de 50 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 6574.

VOTE : 13 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.

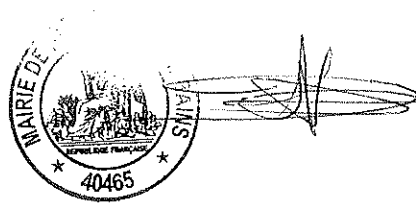


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le
et publication ou notification
du
Le Maire,

Pour extrait certifié conforme
PRÉCHACQ-LES-BAINS, le 12 Mars 2021

Le Maire,
Daniel CAZENEUVE





MAIRIE DE PRÉCHACQ-LES-BAINS
Département des LANDES

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 Mars 2021

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14 (dont 1 pouvoir)

Date de la convocation : 05/03/2021 Date d'affichage : 05/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle n° 1 du Foyer Rural communal, sous la présidence de Monsieur Daniel CAZENEUVE, Maire.

Etaient présents : MM. CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, LEGLIZE Philippe, GINGALI Antonio, JUNCA Marie-Claire, LARTIGAU Michel, BARBERAN Céline, MAUPIN Hélène, LUIS Jean Carlos, HERITIER Marlène, LAMAGNERE Bernard, COLAS Marie-Louise, LAMARQUE Richard.

Absents excusés : MM. RICHARD Christine et LALANNE Aurélie.

Absents : Néant

Pouvoirs : 1 (Mme RICHARD à M. PRIAM)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Carlos LUIS

Objet : Demande de subvention 2021 – Association Départementale des RESTAURANTS DU CŒUR des Landes

Monsieur le Maire présente la demande de subvention que nous avons reçue de l'Association Départementale des RESTAURANTS DU CŒUR des Landes pour l'année 2021.

L'association précise que sur la période 2018/2019, 38 Préchacquois ont été accueillis et 3 914 repas leur ont été distribués. Elle sollicite donc une subvention d'un montant de 225 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association Départementale des RESTAURANTS DU CŒUR des Landes une subvention d'un montant de 225 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches afférentes au versement de cette subvention, qui sera imputée au budget communal principal à l'article 6574.

VOTE : 13 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.

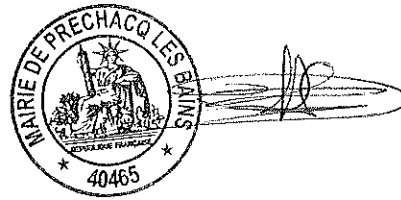


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le
et publication ou notification
du
Le Maire,

Pour extrait certifié conforme
PRÉCHACQ-LES-BAINS, le 12 Mars 2021

Le Maire,
Daniel CAZENEUVE





MAIRIE DE PRÉCHACQ-LES-BAINS
Département des LANDES

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 Mars 2021

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14 (dont 1 pouvoir)

Date de la convocation : 05/03/2021 Date d'affichage : 05/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle n° 1 du Foyer Rural communal, sous la présidence de Monsieur Daniel CAZENEUVE, Maire.

Etaient présents : MM. CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, LEGLIZE Philippe, GINGALI Antonio, JUNCA Marie-Claire, LARTIGAU Michel, BARBERAN Céline, MAUPIN Hélène, LUIS Jean Carlos, HERITIER Marlène, LAMAGNERE Bernard, COLAS Marie-Louise, LAMARQUE Richard.

Absents excusés : MM. RICHARD Christine et LALANNE Aurélie.

Absents : Néant

Pouvoirs : 1 (Mme RICHARD à M. PRIAM)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Carlos LUIS

Objet : SYDEC – Financement extension du réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le plan de financement proposé par le Syndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) pour l'extension du réseau d'éclairage public à prévoir sur la Route de Soubole (Affaire SYDEC n° 049536).

Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

- Rallongement de la buse pour mise en sécurité devant l'armoire de commande de l'éclairage public ;
- Mise en place d'une tête de sécurité ;
- Fourniture, pose et raccordement d'une lanterne TECEO LED 50 W de la marque COMATELEC.



| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Montant estimatif TTC | 1 927 € |
| TVA pré financée par le SYDEC | 302 € |
| Montant HT | 1 625 € |
| Subventions apportées par : SYDEC | 894 € |
| COLLECTIVITÉ | 731 € |

Après délibérations, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- d'approuver le plan de financement proposé par le SYDEC, en réglant 731 € sur les fonds propres de la Commune ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre attache auprès du SYDEC pour mettre en place ce projet et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

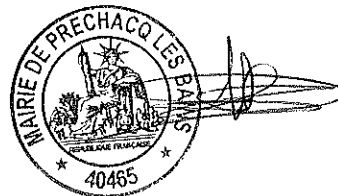
VOTE : 12 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le
et publication ou notification
du
Le Maire,

Pour extrait certifié conforme
PRÉCHACQ-LES-BAINS, le 12 Mars 2021

Le Maire,
Daniel CAZENEUVE





MAIRIE DE PRÉCHACQ-LES-BAINS
Département des LANDES

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 Mars 2021

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil Municipal : 15 *en exercice* : 15 *présents* : 13 *votants* : 14 (*dont 1 pouvoir*)

Date de la convocation : 05/03/2021 *Date d'affichage* : 05/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle n° 1 du Foyer Rural communal, sous la présidence de Monsieur Daniel CAZENEUVE, Maire.

Etaient présents : MM. CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, LEGLIZE Philippe, GINGALI Antonio, JUNCA Marie-Claire, LARTIGAU Michel, BARBERAN Céline, MAUPIN Hélène, LUIS Jean Carlos, HERITIER Marlène, LAMAGNERE Bernard, COLAS Marie-Louise, LAMARQUE Richard.

Absents excusés : MM. RICHARD Christine et LALANNE Aurélie.

Absents : Néant

Pouvoirs : 1 (Mme RICHARD à M. PRIAM)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Carlos LUIS

Objet : Tarifs – Occupation du domaine public

Le Conseil souhaite instaurer un tarif d'occupation du domaine public pour l'installation occasionnelle d'artisans et de commerçants sur le domaine public communal.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de fixer la redevance à 5 € par an et par commerçant ou artisan.

VOTE : 14 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

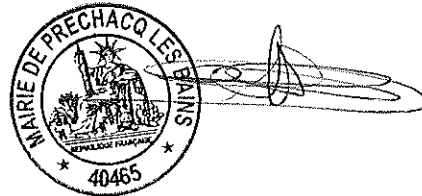


ID : 040-214002370-20210310-2021_DELIBMAR13-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le
et publication ou notification
du
Le Maire,

Pour extrait certifié conforme
PRÉCHACQ-LES-BAINS, le 12 Mars 2021

Le Maire,
Daniel CAZENEUVE





MAIRIE DE PRÉCHACQ-LES-BAINS
Département des LANDES

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 Mars 2021

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14 (dont 1 pouvoir)

Date de la convocation : 05/03/2021 Date d'affichage : 05/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle n° 1 du Foyer Rural communal, sous la présidence de Monsieur Daniel CAZENEUVE, Maire.

Etaient présents : MM. CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, LEGLIZE Philippe, GINGALI Antonio, JUNCA Marie-Claire, LARTIGAU Michel, BARBERAN Céline, MAUPIN Hélène, LUIS Jean Carlos, HERITIER Marlène, LAMAGNERE Bernard, COLAS Marie-Louise, LAMARQUE Richard.

Absents excusés : MM. RICHARD Christine et LALANNE Aurélie.

Absents : Néant

Pouvoirs : 1 (Mme RICHARD à M. PRIAM)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Carlos LUIS

Objet : **Taxe au dépôt provisoire d'une urne dans le columbarium (régime simple)**

VU la délibération du Conseil municipal en date du 23/11/2010 portant création du columbarium dans le cimetière de Préchacq-les-Bains,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 18/05/2011 fixant les droits de concessions et redevances à compter du 01/06/2011,

VU l'arrêté de Monsieur le Maire portant modification du règlement du columbarium et du Jardin du souvenir en date du 10 mars 2021,

Monsieur le Maire rappelle que si les cases n'ont pas fait l'objet de concessions, le dépôt d'une urne dans une case déterminée par l'administration communale est possible à titre provisoire pour une durée d'un an maximum.



Monsieur le Maire propose de fixer une taxe au dépôt provisoire d'une urne dans une case du columbarium. Le montant de cette taxe ne sera pas proratisé même si le temps dévolu au dépôt de l'urne est inférieur à un an.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de fixer la taxe au dépôt provisoire d'une urne dans une case du columbarium à 100 €.

VOTE : 14 voix POUR (dont 1 pouvoir), 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le
et publication ou notification
du
Le Maire,

Pour extrait certifié conforme
PRÉCHACQ-LES-BAINS, le 12 Mars 2021

Le Maire,
Daniel CAZENEUVE

